

Communication du CdL pendant la crise du Covid-19

Le mardi 17 mars, le Conseil national de sécurité belge a pris des mesures supplémentaires pour lutter contre le développement du Coronavirus. Ces mesures entrent en vigueur le 18 mars à 12h00.

À la suite de ces mesures renforcées, nous tenons à vous informer que nous prenons toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité de nos missions officielles. En effet, le CdL fait partie du secteur qui doit contribuer à rassurer sur la qualité de l'approvisionnement alimentaire indispensable pendant cette crise du coronavirus. Grâce à l'engagement de nos employés, nous pouvons assurer cette sécurité alimentaire au quotidien.

Les nouvelles mesures nationales n'auront pas d'impact sur le transport et l'acheminement des échantillons à notre laboratoire. De plus, nous avons mis en œuvre des mesures internes qui nous permettront de maintenir la qualité de nos services à un niveau élevé :

Les employés qui doivent être présents au laboratoire, respectent les mesures d'hygiène renforcées.

Certains employés, selon le poste occupé, travaillent à domicile.

Toutes les réunions externes et les réunions prévues au laboratoire avec des personnes extérieures à l'entreprise, ont été annulées et ce pour une durée indéterminée. Elles pourront être néanmoins organisées par téléconférence ou vidéoconférence.

Par contre, les missions non urgentes sont reportées. C'est ainsi que les audits de certification selon des cahiers de charges privés ou les guides actifs dans la production primaire ne sont plus réalisés à partir de ce 18/03/2020. Les gestionnaires de cahiers des charges et l'AFSCA prennent des mesures afin que la durée de validité des certificats soit prolongée et que les producteurs ne soient pas pénalisés par cette mesure.

Merci pour votre compréhension

La Direction